

Ecole Jean-Marie Le Gall Plounévezel Conseil d'école du 14.02.07

Présents : Mme Laurence Quénet, Mme Orlane Bourhy, M. Franck Le Guern, Mme Najia Castel, M. Chauvel Alain, M Flécher Pascal, Mme Sylvie Le Gléau représentants des Parents d' élèves.

Mme Bescond, DDEN est excusée.

Mme Danie Bernard, Mme Karine Allain, Mme Michelle Boulch représentant la Commision Ecole.

Mme Frédérique Gensac, Mme Géraldine Cordier, Mme Rémond Dominique, Mme Gwénola Guillou, M Rémond Michel, enseignants.

Lecture pour approbation du précédent Conseil d'école.

M. Chauvel n'a pu être présent le 24.10, il n'a lu l'invitation que le 24.10.

1) Les différents financements des frais de l'école.

- la part prise par la commune : outre le bâti et l'équipement mobilier des locaux, la commune accorde au titre du budget de fonctionnement une somme de 75 € par élève à quoi s'ajoute la participation de la commune au budget de la communauté des communes du Poher. Cette même communauté de communes prend en charge la piscine, les déplacements en car vers la piscine, les interventions de Céline Gaudin en musique, tous les lundis... La commune prend en charge le 1/3 de la classe transplantée, participe au financement de la bibliothèque de Carhaix, qui est ouverte, et gratuitement, à tous les élèves de l'école et subventionne l'Amicale.
- la part de l'Amicale : les frais occasionnés par la fête de Noël (spectacles, cadeaux, friandises, croissanterie et boissons) les sorties sportives et éducatives, du 1 septembre au 7 juillet, les classes transplantées. Compter 6000 € en budget courant
- A noter, les enseignants de l'école ont demandé le transfert de l'achat de livres (Prix des embouquieurs) sur le budget de fonctionnement (370 €), ont renoncé aux abonnements au Journal des Enfants, aux abonnements à l'Ecole des loisirs, au Journal des instituteurs, aux conférences de Monde et Nature, à un fond de fonctionnement (40 €) pour chaque classe permettant la confection d'objets pour la fête des mères ou Noël, ou pour faire de la cuisine ou des sciences, toutes ces dépenses étaient jusqu'à présent supportées par l'Amicale.
- On peut ponctuellement contribuer à hauteur d' 1 ou 2 € pour une sortie donnée. A étudier de près.
- Les enseignants s'engagent à fournir un budget prévisionnel dès mi-sept/oct.

-

2) La classe transplantée et les projets de fin d'année.

- Elle s'est fort bien passée, encadrement, qualité de l'accueil et de l'hébergement, propositions d'activités, c'était très bien. Les enfants ont été emballés par le théâtre et les contes sur les Korrigans. Ils sont en pleine rédaction ... peut être pour la fin de l'année une représentation. Nous avons quelques sorties sportives prévues pour cette fin d'année, une par classe. Entredanse à Guilers. Rien n'est arrêté pour les sorties de juin.
- Le pactole Marie Guerzaille : un projet de déplacement long ne se fait pas seul, qu'il y a en amont un travail administratif lourd, qu'il est injuste d'assumer seul, que, pour en avoir discuté avec une enseignante anglaise : l'hébergement de groupes d'enfants d'âge primaire n'est pas aisé en Grande Bretagne, il est plus facile au collège car les

élèves sont hébergés par les familles, ce qui est très différent. Qu'enfin cela dépend du choix personnel (bénévolat) de l'enseignant qui prend sur son temps personnel pour assumer ces séjours, que cela peut être un plus mais n'est jamais la priorité.

3) Approche du projet d'école 2007-2010.

- Dominique et Frédérique, prennent sur leur temps libre et à leurs frais sur un stage Académique sur 5 samedis consacré à la danse (base danse bretonne et finalité danse contemporaine), nous sommes bien engagés avec Céline Gaudin à une activité mêlant expression musicale et corporelle. De fait, un des volets du projet ira probablement dans le sens de la culture bretonne : danse, jeux sportifs bretons, fresque : oui. Enseignement de la langue non : les intervenants en breton ne sont pas à la hauteur et on ne peut demander à l'école de tout faire. Le renouvellement des programmes au travers du Socle commun (Maîtrise de la langue, des connaissances scientifiques et mathématiques, développer une culture humaniste, langue étrangère, utilisation des TICE + citoyenneté, donnera une ou plusieurs autres clés.

4) Organisation des classes à la rentrée.

- 5 classes à temps plein : une petite section (26) une moyenne et grande section (27 e.) un Cp (16), un Ce (27), un Cm (23) . Aides de l'enseignant de PS en après midi (classes dédoublées...)

5) Questions diverses.

Le préavis de grève : il est déposé au niveau départemental, régional ou national dans un délai minimal de 5 jours, pour en prévenir les autorités hiérarchiques (l'IA, le Rectorat, le Ministère). Les Parents sont prévenus dès que possible et au plus tard la veille. Plusieurs cas de figure : tous les enseignants ne font pas grève, un service d'accueil au moins minimal est assuré, tous les enseignants font grève : les services municipaux peuvent assurer un accueil de garderie si ils sont requis par le maire pour le faire. Si tout le monde fait grève on manque de solution alternative. Le Directeur n'est pas chef d'établissement (comme au Collège, Lycée ou une école primaire privée), il n'y a donc pas pour lui de régime différent. **Seul**, le préfet, en cas de situation exceptionnelle, peut le requérir par écrit.